

AMNESTY INTERNATIONAL

Index AI : NWS 11/44/91 - ÉFAI

NOUVELLES HEBDOMADAIRES

Informations à l'attention du public

21 NOVEMBRE 1991

MAROC.

Un prisonnier d'opinion libéré s'entretient avec Amnesty International

(Index AI : MDE 29/WU 13/91)

Abraham Serfaty, l'un des plus anciens prisonniers d'opinion marocains, a été libéré le 13 septembre 1991, après dix-sept ans de détention. Il a immédiatement été expulsé vers la France, où il réside actuellement.

Le 22 octobre 1991, il a raconté à Amnesty International comment il avait été détenu dans un camp secret de torture pendant quatorze mois avant d'être jugé. « Après avoir subi des tortures horribles pendant les deux premiers mois, j'ai été persécuté. Ils m'exposaient parfois à une lumière très vive parce qu'ils savaient que mes yeux étaient très sensibles.

« Je peux vous dire que le 4 janvier 1975, près de deux mois après mon arrestation, je ne pensais qu'au suicide. »

Après son procès, Abraham Serfaty a été placé pendant vingt-deux mois à l'isolement complet. Il ne pouvait voir sa famille qu'une demi-heure par semaine et était privé de toute information politique.

« Les premières lettres d'Amnesty International me sont parvenues d'Autriche en 1977, époque à laquelle j'étais maintenu en isolement absolu, c'est-à-dire dans l'obscurité totale. Ces lettres ont fini par arriver, dans ce noir complet, et ce fut la lumière ; c'est la chose la plus importante que fait Amnesty International dans le monde entier, apporter la lumière de la vie.

« Vous êtes des êtres humains, et nous échangeons des lettres qui ne parlent pas des droits de l'homme, mais qui sont tout simplement humaines. Pourtant, grâce à cet échange, l'idée même des droits de l'homme prend vie en nous. J'en ai été très concrètement témoin au Maroc.

« Je fais partie d'une organisation marxiste et, dans le monde entier, les organisations marxistes ont tendance à dire que les droits de l'homme sont un concept bourgeois. Mais pour nous, le concept de droits de l'homme a pris un sens, il est devenu concret et vivant grâce aux lettres d'Amnesty International. Ce n'était pas de la théorie, mais la vie, la vie par l'intermédiaire des lettres d'Amnesty, et je dois vous en remercier. Merci beaucoup. »

LIBAN.

Un otage libéré parle du pouvoir des lettres

(Index AI : 02/WU 01/91)

« J'ai été maintenu en isolement complet et absolu pendant quatre ans. Je ne voyais personne et je ne parlais à personne, si ce n'est pour échanger quelques banalités avec mes gardiens quand ils m'apportaient de la nourriture.

« Et puis un jour, un gardien est arrivé avec une carte postale. Elle représentait un vitrail de Bedford où l'on voit John Bunyan en prison.

« J'ai regardé cette carte et j'ai pensé : « Bunyan, tu as vraiment de la chance. Tu as une fenêtre par laquelle tu peux regarder, voir le ciel, alors que moi, je suis dans une pièce obscure. Tu as tes propres vêtements, une table et une chaise. »

« J'ai retourné la carte et il y avait un message de quelqu'un que je ne connaissais pas et qui avait simplement écrit : « Nous nous souvenons, nous n'oublierons pas. Nous continuerons à prier pour vous et à oeuvrer pour tous ceux qui sont détenus de par le monde. »

« Je peux vous assurer que cette pensée m'a rappelé l'action merveilleuse des organisations comme Amnesty International avec leurs campagnes de lettres, et je dirai qu'il ne faut jamais mépriser ces actions toutes simples.

« Les gens pour lesquels vous luttez finissent toujours par recevoir quelque chose, quelque part. Cela nous est arrivé à mes camarades et à moi. »

BHOUTAN.

Une délégation d'Amnesty International se rend au Népal pour s'entretenir avec des réfugiés

(Index AI : ASA 14/WU 01/91)

En visite au Népal pendant la seconde quinzaine de novembre, deux représentants d'Amnesty International vont rencontrer des Bhoutanais de langue népali qui vivent dans des camps de réfugiés du district de Jhapa, à l'est du Népal. L'Organisation est préoccupée par des informations selon lesquelles des milliers de Bhoutanais de langue népali, installés au sud du Bhoutan, auraient quitté leur pays pour échapper aux tortures et autres violations des droits de l'homme commises lors d'opérations de l'armée et de la police royales bhoutanaises

AUTRICHE.

Mauvais traitements en garde à vue : Amnesty International réclame l'adoption de mesures de protection supplémentaires.

(Index AI : EUR 13/WU 01/91)

Amnesty International a déclaré ce jour, jeudi 5 décembre, que les mesures prises par le gouvernement autrichien pour mettre un terme aux sévices infligés en garde à vue avait eu des résultats « mitigés ».

Depuis la publication, en 1990, d'un rapport de l'Organisation sur les mauvais traitements infligés dans les locaux de la police, le gouvernement autrichien a annoncé l'adoption de mesures destinées à protéger les personnes placées en garde à vue. Elles prévoient notamment des visites sans préavis de médecins de la police pour examiner les détenus dans les commissariats, et des changements dans les procédures disciplinaires de la police.

Ces nouvelles mesures gouvernementales visent également à résoudre le problème des poursuites judiciaires auxquelles s'exposent les victimes de mauvais traitements qui tentent de porter plainte, une pratique de dissuasion vigoureusement dénoncée par Amnesty International.

L'Organisation fait observer : « Nous accueillons favorablement les mesures visant à mettre un terme aux violences commises en garde à vue. Nous estimons toutefois qu'elles ne sont pas toujours suivies d'effets ou qu'elles ne sont pas suffisantes pour protéger les détenus. »

Dans un nouveau rapport publié ce jour, Amnesty International indique qu'elle continue de recevoir des informations faisant état de mauvais traitements, équivalant dans certains cas à des tortures ; certains détenus auraient en effet été battus et brûlés avec des cigarettes.

L'Organisation est particulièrement préoccupée par le recours à la violence contre les détenus en vue d'obtenir des aveux ou d'autres éléments de preuve relatifs à une infraction. Elle déplore l'apparente réticence du gouvernement autrichien à prendre des mesures supplémentaires et relativement simples en vue de mettre un terme à ces pratiques, notamment l'enregistrement de l'interrogatoire des suspects. Amnesty International s'inquiète de l'absence de garanties adéquates contre les mauvais traitements, du manque de confiance du public dans les mécanismes de dépôt des plaintes pour mauvais traitements et de l'application insuffisante des dispositions de la Convention des Nations unies contre la torture